

Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains de la commission chargée de l'étude du préavis N°13 du 30 mars 2005 concernant :

« une demande de crédit d'investissement de CHF 474'500.- pour le remplacement du « logiciel métiers » du service des énergies »

La commission formée de Mme Nathalie Saugy et de MM Pierre-François Brand, Daniel Hoffman (remplaçant Yves-Olivier Jaccard), Jaques Martin, Jean-François Troyon et le soussigné désigné rapporteur s'est réunie le jeudi 21 avril à l'Hôtel-de-ville. Monsieur David Wulliamoz était absent.

Elle a pu compter sur la présence de MM Jaquier, syndic représentant plus particulièrement le département informatique de la ville, Forestier, municipal, Siegrist chef de service SEY, Theintz responsable de la comptabilité et des finances SEY, Riboni, coordinateur et chargé de projet « informatique » au sein de la coopérative Enerdis ainsi que Madame Ducotterd du service client des SEY. La commission remercie vivement toutes ces personnes qui ont apporté tout au long du débat de précieuses informations.

Il ne fait aucun doute que le logiciel actuellement en service au SEY ne répond plus à la demande et qu'il faut le changer ; ceci étant d'autant plus nécessaire qu'au 1^{er} janvier 2006 le libellé des factures devront être plus précis au niveau du marquage des énergies consommées ainsi qu'au niveau de 3 points importants et séparés,

1. le prix de l'énergie
2. le prix de l'acheminement
3. les taxes communales diverses

L'étude pour le choix d'un logiciel performant et simple d'utilisation a été confié à la coopérative Enerdis (dans laquelle Yverdon-les-Bains est partie prenante pour 1/9^{ème}) et ce choix s'est porté sur le programme IS-E développé par la société Innosolv AG et implanté en Suisse romande par la société ProConcept SA. Ce choix est tout à fait justifié et ce pour les principales raisons suivantes :

- système souple et modulaire, offrant une utilisation conviviale
- logiciel autant « métier » que de gestion intégrée
- produit très répandu en Suisse offrant une grande autonomie à l'utilisateur
- une des solutions leader en terme de facturation
- synergies possibles par l'intermédiaire de la plate-forme Enerdis avec les autres utilisateurs du programme

Il a été répondu ensuite aux différentes questions des membres de la commission, dont voici un résumé :

- *ce système peut-il gérer un changement de fournisseur d'énergie ?* oui sans problème
- *y a-t-il une interface avec la comptabilité générale ?* oui
- *le programme offre-t-il une bonne gestion des débiteurs ?* oui et la commune est particulièrement attentive aux gros consommateurs de la ville
- *le planning de 6 mois pour son implantation est-il raisonnable ?* oui étant donné les expériences déjà acquises par d'autres membres d'Enerdis ayant implanté ce système. Il est à noter que la bascule de l'ancien vers le nouveau système ne doit pas se faire obligatoirement au 1^{er} janvier et que, si nécessaire, il peut se faire par étapes échelonnées.

- *Le devis de CHF 475'000.- est-il vraiment estimatif comme le précise le préavis ?* non par le fait que depuis l'établissement des premiers calculs les données se sont affinées ; les risques ont été calculés dans ce devis.
- *Ce programme demandera-t-il pour son utilisation un renforcement des ressources humaines ?* non, c'est un outil très maniable et convivial. Malgré que les renseignements donnés aux clients seront plus performants cela ne demandera pas plus de personnes pour assurer ces services. Il est également relevé qu'on profitera de la plate-forme Enerdis pour créer un pool de compétence.

Monsieur Riboni a également précisé à la commission que les chiffres donnés en page 9 du préavis concernant l'offre de Neo Technologies devaient être revu largement à la hausse depuis qu'ils avaient été transmis à Enerdis en 2004 ; ceci confirme que le programme choisi est vraiment meilleur marché et ce avant une exploitation étalée sur 8 ans comme précisé dans le rapport.

Conclusion :

Après débat les membres de la commission sont totalement convaincus que le choix du logiciel informatique « métier » pour les services industriels est justifié et correspond à la demande actuelle et future de la gestion de la facturation des fluides. Ils font entièrement confiance aux arguments des professionnels présentés dans le préavis et confirmés lors de la discussion. De ce fait la commission propose à l'unanimité de ses membres d'accepter les articles 1 et 2 du présent préavis tel que présentés.

Le rapporteur
Pierre-André Michoud